

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, BURBAUD Didier, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER-MONDEME Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : ROUSSET Christian donne pouvoir à DUMAINE Christelle

Monsieur BECKER Pascal a été nommé secrétaire.

2023-06-01 PERSONNEL : Création de poste - Avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression :

- d'un emploi d'*Agent technique territorial*, à temps complet.
- d'un emploi d'*Agent administratif principal de 2^{ème} classe*, à temps complet.

- la création :

- d'un emploi d'*Agent technique principal de 1^{ère} classe*, à temps complet.
- d'un emploi d'*Agent administratif principal de 1^{ère} classe*, à temps complet.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/10/2023
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

2023-06-02 PERSONNEL : Création de poste pour accroissement temporaire d'activité

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts notamment le désherbage manuel, l'arrosage des espaces verts et des travaux de peinture. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35^{ème}, à compter du **01/10/2023** pour 12 mois
- Décide que la rémunération sera fixée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.
- Charge le maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire et d'établir un planning de ses missions en collaboration avec les agents communaux.

2023-06-03 VOIRIE : Entretien annuel et nettoyage terrain Gouranchat

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Rondeau vient faire quelques heures pour l'entretien des chemins et le nettoyage du terrain Gouranchat (*permis de démolir demandé pour la destruction du réservoir d'eau et l'arrachage de la clôture en très mauvais état le long de la route de la mairie*).

Les employés communaux proposent également de faire arracher complètement la haie entre l'abribus et les lavoirs pour replanter des végétaux comme dans les jardins. En effet, couper la haie à 1m ne sera pas esthétique car le dessus sera largement creux.

Après délibération, à la majorité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve les travaux prévus notamment le nettoyage du terrain Gouranchat. Il est proposé de couper ou de rabaïsser la haie le long de la route du stade mais la proposition n'est pas retenue pour le moment.
- approuve l'arrachage de la haie entre les lavoirs et le carrefour de Confolens pour ouvrir la vue sur les deux bacs et sur le cheminement vers les anciens viviers. Il est posé la question de l'abribus inutilisé mais celui-ci ne sera pas touché pour le moment.

2023-06-04 VOIRIE : Ecluses dans la rue de l'abbatiale

Le Maire informe les conseillers que le projet d'écluses avait été proposé l'ADA afin de ralentir la circulation dans la rue de l'abbatiale. Celui-ci avait été reporté dans sa mise en place.

Il est proposé de distribuer un questionnaire aux riverains (commerçants et particuliers) afin de recueillir leur avis sur l'opportunité de cet aménagement puis, le cas échéant, de lancer la phase expérimentale.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'idée de demander l'avis des riverains. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de faire parvenir un questionnaire aux différentes personnes et commerces concernés.

2023-06-05 VOIRIE : Demande chemins ruraux

Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs habitants ont récemment demandé à acquérir des portions de chemins ruraux (Haut-vérina, Vénadour, Douzy...)

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de surseoir à toutes les demandes concernant les chemins ruraux pendant minimum 12 mois.

En effet, la commission communale des chemins, sur la base du diagnostic réalisé en 2022, va travailler sur une cartographie de l'ensemble des chemins ruraux et sur le devenir envisageable de chacun. Ce travail sera, à la fin, examiné par le conseil municipal.

2023-06-06 JEUNESSE : Réunion des jeunes lesterrois

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion à l'attention des jeunes lesterrois avait été envisagée pour les faire se rencontrer et les impliquer dans la vie de la commune. Il est proposé de discuter sur les différentes conditions (*âge, date de la réunion, modalités...*).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal fixe les conditions de cette rencontre comme suit :

- Jeunes concernés : de 11 à 18 ans
- Date et lieu : Samedi 25 novembre à 17h30 à la salle de l'abbaye
- Organisation : Echange autour d'un pot pour connaître leurs avis/souhaits et voir comment les impliquer d'avantage à la vie de la commune
- Invitations : Semaine 40

2023-06-07 ANCIENS : Repas et cadeaux de Noël

Le Maire informe le conseil municipal que la date du repas des aînés pourrait être fixée au 19 novembre prochain. M. MAUTRET, le traiteur de l'année dernière, est également disponible à cette date.

Il convient à présent d'établir la liste des personnes de plus de 62 ans au 31 décembre de l'année.

Concernant le colis de Noël pour les personnes de plus de 82 ans au 31 décembre de l'année, il faut en fixer le contenu et la liste des bénéficiaires.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de fixer la date du repas au 19 novembre 2023
- décide de demander plusieurs propositions de à M. Mautret afin de fixer un nouveau menu
- charge le maire ou l'une de ses adjointes d'établir la liste des invités et d'envoyer les invitations
- décide de réfléchir à la composition des colis distribués à Noël aux personnes de 82 et plus, dans un budget d'une quinzaine d'euros. Il faudrait mettre moins de nourriture/boissons.

2023-06-08 AMENAGEMENT : Achat de la licence IV du restaurant

Le Maire informe le conseil municipal que la saison estivale passée, le couple RATEAU est toujours d'accord pour vendre sa licence IV à la commune avant qu'elle ne soit obsolète en 2024.

Le Maire informe également le conseil municipal qu'ils avaient demandé le changement de destination du restaurant pour pouvoir le vendre en maison d'habitation. Après avoir pris contact auprès du service urbanisme de la communauté de communes, il s'avère que cela n'est pas possible.

Le couple doit prendre rendez-vous avec eux pour demander plus d'explications.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme sa décision d'acquiescer la License IV pour la somme de 5000€.

Il charge le Maire ou l'une de ses adjointes d'entamer les démarches nécessaires et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2023-06-09 AMENAGEMENT : Location 2ème classe d'école

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation d'une activité dans la deuxième salle de classe. Cette installation pourrait se faire le 1^{er} novembre. Il faut donc réfléchir aux conditions (*travaux, loyer, remboursement des frais...*).

Mme AUDONNET Sylvie sort de la pièce et ne prend part ni au débat ni à la décision.

La personne demandeuse utilisera, si cela est possible, quelques meubles parmi ceux qui ont été entreposés après la fermeture de la classe (table, bureaux, armoire, chaises, étagère...).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide d'établir le loyer à 150€ charges comprises excepté l'électricité pour deux ans. Il pourra être réévalué par la suite.
- De faire poser un système supplémentaire pour mesurer la consommation d'électricité de l'activité
- Charge le maire ou l'une de ses adjointes de voir avec la personne demandeuse si des aménagements (prises électriques...) sont nécessaires.
- Autorise le Maire ou l'une de ses adjointes à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2023-06-10 CIMETIERE : Dernière place du columbarium cédée

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus de place dans le columbarium. Il propose de demander plusieurs devis pour ajouter un étage au monument actuel.

Après discussion, il semblerait intéressant de faire plusieurs devis pour différentes solutions techniques.

- Ajout d'un étage au monument actuel
- Construction d'un columbarium identique à proximité du 1^{er}
- Construction d'un autre type de columbarium de forme différente à proximité du 1^{er}.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de demander plusieurs devis à des fournisseurs différents et choisira la solution adéquate lors de la prochaine réunion

2023-06-11 CULTURE : Proposition Laurent Schuh (Compagnie ADN)

Le Maire informe le conseil municipal que, Laurent SCHUH souhaiterait mettre en place une Ecole du Jeu et du Spect'Acteur du Laboratoire A.D.N d'Art Dramatique Nomade.

Il ne pourra vraiment donner de précisions qu'à partir de fin septembre quand il connaîtra les conditions de base d'implantation de la Cie De Lo De Là qui pour l'instant cherche également des locaux pour un bureau, stocker ses 30 m3 de scénographie et un logement.

Un atelier hebdomadaire n'est donc pour le moment pas envisageable mais peuvent être proposés des cycles et des stages durant les vacances. Pour cela il faut un espace pour se changer, pour se restaurer et pour déposer des accessoires et éléments scéniques.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme qu'il n'y a pas de local disponible toute l'année. Il décide cependant de mettre à disposition le presbytère et la salle pour une ou deux semaines dans l'année, comme cela a été fait en 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Programme FDAC 2023: Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la voirie dans le cadre du FDAC 2023 ont commencé en début de semaine sur toutes les voies choisies excepté celle du Mas. Il est noté que des trous situés en dehors de la zone traitée seront à reboucher à Loubard avec l'enrobé à froid.

Aménagement : Zone d'accélération photovoltaïque : Le Maire informe que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables a instauré des zones d'accélération des énergies renouvelables qui doivent être définies par les communes. Les communes ont reçu avant l'été une sollicitation et des informations des services de l'Etat à ce sujet.

Suite à des questions de plusieurs communes et à débat en commission Aménagement Développement Durable, il est proposé aux communes qui le souhaitent un temps d'échange sur la définition de ces zones d'accélération le **mardi 19 septembre à 18h à Confolens**.

Les points suivants seront notamment abordés : le cadre règlementaire et les enjeux du dispositif, les engagements en matière d'énergies renouvelables dans le PCAET (*plan climat-air-énergie territorial*) de Charente Limousine, les contraintes en matière d'urbanisme, les bases de données cartographiques et ressources disponibles pour les communes.

M. le Maire demandera s'il est préférable de créer une commission spéciale et si les propriétaires terriens du conseil municipal seront autorisés à participer à la décision puisqu'ils sont intéressés.

Atelier communal : Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire du local technique a été accepté mais que l'architecte des bâtiments de France a ajouté des prescriptions. Celles-ci ont été envoyées à la maîtrise d'œuvre pour adapter les coûts en fonction des changements.

Nous attendons leur retour pour faire les demandes de subventions correspondantes.

Point sur la rentrée scolaire: M. le Maire informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien passée dans l'ensemble. 14 lesterrois vont à l'école à Brigueuil.

Tous les écoliers n'utilisent pas les services de transports scolaires et de garderie mais c'est toujours le cas en début d'année, de surcroît dans la mesure où nous avons beaucoup d'enfants de maternelle.

Un petit ajustement pour l'organisation des transports scolaires a été envoyé aux parents et celui-ci semble bien porter ses fruits.

Tour Poitou-Charentes : M. le Maire informe le conseil municipal que l'organisation du passage du tour cycliste du Poitou-Charentes s'est très bien passée.

Maison du patrimoine : M. le Maire informe le conseil municipal que le calendrier des permanences est à la mairie. Il reste le dimanche 24 septembre.

Résultats concours photos et remise des prix: M. le Maire informe le conseil municipal que le dépouillement des votes du concours photos a été fait le samedi 9 septembre. Les 57 photos ont récolté 149 votes. Pour la catégorie adulte, la photo de Mark WILKINGSON a été choisie et pour la catégorie enfant, les photos de Clément THIBAUD et de Janelle MORTIER sont arrivées ex-æquo. La remise des prix sera faite le samedi 16 septembre en fin de matinée.

Programme national des ponts : M. le Maire informe le conseil municipal que la candidature de la commune a été acceptée pour un diagnostic gratuit des ponts communaux de plus de 2 mètres d'ouverture ou de hauteur. La commune doit fournir les éléments sous 15 jours

Mutualisation et externalisation des services : M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de Charente Limousine envisage de créer des services que les communes pourront utiliser à la carte. En effet, il est de plus en plus difficile de recruter des secrétaires de mairie ou de remplacer les personnes absentes et les tâches sont de plus en plus complexes et diversifiées. La commune de Lesterps serait intéressée par l'externalisation des payes et de toutes les tâches liées aux ressources humaines

Atlas de la biodiversité : M. le Maire informe le conseil municipal qu'un appel à candidature est en cours pour s'engager dans la réalisation d'un ABC dans le cadre de l'appel à projet 2024 de l'OFB, avec l'appui de la communauté de communes.

Il s'agit d'établir un diagnostic basé dans un 1^{er} temps sur les données existantes capitalisées et synthétisées, puis d'établir un plan de prospection et de consolider les inventaires (lacunes de connaissance). Pour cela, il est impératif de mobiliser des citoyens, partenaires agricoles, associations (culturelles, sportives, environnementales...), scolaires, élus et agents en suscitant l'intérêt social de l'opération en complément des enjeux de biodiversité.

Cette action peut être intéressante mais le conseil municipal s'interroge sur le coût financier et le temps nécessaire pour la réalisation de cette étude.

Réunion d'information: M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion sur la prévention et la lutte contre les menaces et violences faites aux élus. Des outils vont être créés notamment en matière de signalement mais plusieurs élus concernés ne trouvent pas les mesures suffisantes.

Signalétique : M. le Maire informe le conseil municipal que plusieurs arrivées de nouvelles activités nécessitent la réalisation de panneaux de signalétique complémentaires (Gîte des tilleuls, Villa Tagibao, la ronde des légumes et les prés de Gourdy...)

Halles : Un chiffrage va être demandé pour l'installation d'un éclairage sous les halles. Pour le moment, une installation provisoire est

La séance a été clôturée à 23h30